

**Département des Pyrénées Orientales**  
\*\*\*\*\*  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**COMMUNE de**  
**SEANCE du (date)**

Membres du Conseil Municipal

En exercice :  
Qui ont pris part à la délibération :  
Date de la convocation :  
Date d'affichage :

Objet de la délibération : Nomination des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie municipale de l'Office municipal du tourisme.

L'AN DEUX MILLE NEUF

ET (date) à Heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
, MAIRE.

Membres Présents :

Pouvoir de à

Membres absents :  
Secrétaire de Séance :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

DESIGNE comme membres du conseil d'exploitation de la régie municipale de l'office municipal du tourisme :

- , conseiller municipal, domicilié à
- , conseillère municipale, domiciliée à
- , conseiller municipal, domicilié à
- , conseiller municipal, domicilié à
- , gérant de camping, domicilié à
- , restaurateur, domicilié à
- , employée, domiciliée à

PRECISE que la durée du mandat de ces membres sera égale à la durée du mandat de l'actuel conseil municipal. Le Conseil d'Exploitation est renouvelé ou modifié dans les conditions prévues à l'article 4 des statuts annexés aux présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE